

EXTRAIT

Du Registre des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N° 06/2022 – 18

OBJET : SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIERES ASTARAC-LOMAGNE (SYGRAL)

**Désignation des délégués communautaires au comité opérationnel du secteur
« Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud »**

L'An deux mille vingt-deux et le sept du mois de juin (07.06.2022) à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres des Confluences, convoqué le 1^{er} juin 2022, s'est assemblé au foyer rural de Castelmayran, sous la présidence de Monsieur Dominique BRIOIS, Président de la Communauté de Communes.

CONSEILLERS PRESENTS :

M. BRIOIS Dominique, Président
 M. BESIERS Jean-Philippe, 1^{er} Vice-Président
 M. LOPEZ Romaln, 2^{ème} Vice-Président
 Mme FORNERIS Dominique, 3^{ème} Vice-Présidente
 M. GARGUY Bernard, 4^{ème} Vice-Président
 M. BOUCHÉ Bernard, 6^{ème} Vice-Président
 M. SAMAIN Hugues, 7^{ème} Vice-Président (jusqu'à la délibération n°18)
 Mme VISSIERES-DELVOLVE Marie-Thérèse, 9^{ème} Vice-Présidente
 M. DELLAC Patrick, conseiller délégué
 M. PREVEDELLO Xavier, conseiller délégué
 M. JAMAIN Thierry, conseiller délégué
 M. CRUBILÉ Jean-Luc - M. DUPUY Guy (jusqu'à la délibération n°19) - Mme AVARELLO Georgette - M. PONS Michel - Mme BAJON-ARNAL Jeanine - Mme BETIN Nadia - M. DURRENS Serge - Mme PECCOLO Marie-Christine - M. LABORIE Michel - M. ANGLES André - Mme CAVERZAN Marie-Claire - Mme DELZERS Monique - Mme FAVAREL Annie - M. VIGNAUX Christian - M. FEGNE Jean - Mme DELCHER Any - Mr POUGNAND Jérôme - Mme M'BAMBI MATALA Claudine - Mme GAYET Stéphanie - Mme LOPEZ Sophie - M. LOURMEDE Guy - Mme SCHATTEL Danièle - M. ACHCHTOUI Soufiane - Mme ESQUIEU Pierrette - M. SÉGARD Georges - Mme BADENS Véronique - M. FOURNIÉ Philippe - M. BRAS Jacques - Mme DUPOUY Nadine - Mme MOREL Michelle

CONSEILLERS REPRESENTES :

Mme FEAU Annie, 5^{ème} Vice-Présidente
 M. KOZLOWSKI Eric
 Mme CARDONA Muriel
 M. FERVAL Jean-Philippe
 Mme PAYSSOT Céline
 M. REMIA Alex
 M. EIDESHEIM David
 M. BON Philippe
 Mme CAVERZAN Martine
 M. COULOM Michel
 Mme LAFFINEUR Nicole

a donné procuration à Marie-Thérèse VISSIERES-DELVOLVE
 a donné procuration à Jean-Philippe BESIERS
 a donné procuration à Michel PONS
 a donné procuration à Nadia BETIN
 a donné procuration à Jean-Philippe BESIERS
 a donné procuration à Marie-Christine PECCOLO
 a donné procuration à Michel PONS
 a donné procuration à André ANGLES
 a donné procuration à Dominique BRIOIS
 a donné procuration à Dominique BRIOIS
 a donné procuration à Danièle SCHATTEL

ABSENTS EXCUSES :

M. SAMAIN Hugues, 7^{ème} Vice-Président (à partir de la délibération n°19)
 M. LAFONT Hubert, 8^{ème} Vice-Président
 M. DUPUY Guy (à partir de la délibération n°20)
 M. PUCHOUAU Pierre
 M. THIERS Jean-Christophe
 Mme HEMMAMI Estelle
 Mme CAVALIÉ Marie
 M. USSEGLIO Philippe

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme TRESSENS Christiane
 M. BOUTINES Gilbert
 M. PAILLAS Alain
 M. BOUSQUET Franck

En conformité à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par vole de scrutin à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Georgette AVARELLO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5711-1, qui prévoit que le choix de l'organe délibérant, pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres des Confluences ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2019-11-06-001 portant création du Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération n° 06/2021 – 13 en date du 15 juin 2021, relative à l'approbation du projet d'extension du périmètre du SYGRAL (Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne) avec intégration de nouveaux membres ;

Vu l'annexe 1 du projet de statuts du SYGRAL annexé à la présente délibération qui précise la composition des membres du comité syndical dont la Communauté de Communes Terres des Confluences ;

Considérant que le projet de statuts stipule que le Comité opérationnel du secteur « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud » du Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) est, notamment, composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la Communauté de Communes Terres des Confluences ;

Considérant que dans ces conditions, la Communauté de Communes Terres des Confluences doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Comité opérationnel du secteur « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud » du SYGRAL ;

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire :

- **de désigner** 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du comité opérationnel du secteur « Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud » du Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) ;

En qualité de délégué titulaire :

M. Pierre DELLUC, Maire de Montain

En qualité de délégué suppléant :

M. Labri SAMIR, Adjoint au maire de Montain

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

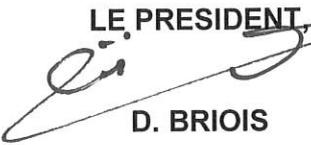
Transmission en Préfecture le : 10/06/2022

Publication le : 10/06/2022

Notification le :

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT


D. BRIOIS



Membres en exercice : 62

Présents : 41

Votants : 52

Adoptée à l'unanimité des votants